

**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**  
 Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions  
 - TPSGC  
 11 Laurier St., / 11, rue Laurier  
 Place du Portage, Phase III  
 Core 0B2 / Noyau 0B2  
 Gatineau  
 Québec  
 K1A 0S5  
 Bid Fax: (819) 997-9776

## SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

### Comments - Commentaires

**Vendor/Firm Name and Address**  
**Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**  
 Informatics Professional Services - EL  
 Division/Services professionnels en informatique -  
 division EL  
 4C2, Place du Portage  
 Gatineau  
 Québec  
 K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Services pros en informatique	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EN869-150630/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 008
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> 20150630	<b>Date</b> 2015-05-29
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$\$EL-632-28860	
<b>File No. - N° de dossier</b> 632el.EN869-150630	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2015-06-11</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Eastern Daylight Saving Time EDT	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Lapalme, Francis	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (819) 956-5181 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (819) 956-5925
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b>	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EN869-150630/A	008	632el
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME
20150630	632elEN869-150630	

---

## **MODIFICATION N° 008 À L'INVITATION À SOUMISSIONNER DP N° EN869-150630/A**

**Ce qui suit a pour but de fournir des éclaircissements une question reçue.**

- Q1** Dans la réponse 4 de la modification 005, vous avez précisé la définition de “valeur minimale” requise pour satisfaire à l’exigence O1. Est-ce que l’État peut confirmer qu’alors que la “valeur minimale” est le montant précisé dans la limite des dépenses, afin de respecter l’exigence O1, un soumissionnaire doit fournir la preuve d’avoir fourni ou d’actuellement fournir les services dans le cadre d’un contrat d’une valeur de 5 M\$ ou plus, afin d’être cohérent avec le libellé de l’exigence O1? En d’autres mots, avoir facturé ou avoir offert des services d’une valeur égale ou supérieure au présent contrat?  
Autrement, un soumissionnaire pourrait facilement être en mesure de citer en référence trois contrats (ou des arrangements en matière d’approvisionnement ou des contrats comportant des autorisations de tâches) avec un plafond des dépenses de 5 M\$ précisé dans les contrats, mais dans le cadre desquels il n’a jamais fourni les services, par conséquent, ne fournissant pas à l’État la preuve d’avoir réellement exécuté des contrats d’un tel volume. Si l’État ne confirme pas cela, l’exigence O1 ne fait rien sauf démontrer la capacité d’un soumissionnaire à remporter des appels d’offres, sans exécuter les contrats en fonction de structures de prix faisables.

- R1** *Non. La valeur du contrat désigne le montant indiqué à la clause “Limite des dépenses” du contrat (taxes applicables en sus).*

*Veuillez vous référer au changement fait à O1 des volets de travail 1 et 2 dans la Pièce jointe B - Critères d'évaluation des soumissions - révision 2.*

**TOUTES LES AUTRES MODALITÉS DEMEURENT INCHANGÉS.**

## DOCUMENT JOINT B : CRITÈRES D'ÉVALUATION DES SOUMISSIONS – RÉVISION 2

### 1.0 VOLET 1 – DÉVELOPPEMENT, SOUTIEN ET ENTRETIEN DU PGI

#### 1.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ORGANISATION

Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire
	Respecté O/N	Expérience démontrée (insérer les renseignements)
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir obtenu au moins trois (3) contrats de services professionnels* en informatique, dont deux (2) auprès d'un client gouvernemental**.</p> <p>Pour être recevable, chacun de ces contrats doit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. avoir été accordé au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de la demande de propositions, et</li><li>2. être d'une valeur minimale de cinq (5) millions de dollars.</li></ol> <p>Pour chaque contrat, le soumissionnaire doit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>(1) présenter une lettre de ses clients (où paraît une date d'attribution de contrat et un numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat) indiquant que le soumissionnaire fournit ou a fourni de tels services sous un contrat ayant une valeur minimale de cinq (5) millions de dollars;</li><li>(2) fournir le nom, le numéro de téléphone et, si elle est disponible, l'adresse de courriel d'une personne-resource du client qui a reçu chaque facture présentée conformément au paragraphe 1 ci-dessus, afin que le gouvernement du Canada puisse vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire.</li></ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou contrat de technologie de l'information ou de gestion de l'information.</p> <p>**Un client gouvernemental peut s'agir d'un ministère ou organisme fédéral ou provincial, d'une administration municipale ou d'une société d'État.</p>	

Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire																																																													
		Respecté O/N	Expérience démontrée (insérer les renseignements)																																																												
O2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer une expérience contractuelle de services dans TOUTES les catégories de ressource suivantes, ou dans des catégories de ressource similaires, pendant le nombre minimal requis de jours facturables par catégorie, au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de la demande de propositions. Pour chaque catégorie de ressource, le soumissionnaire doit démontrer le nombre minimal requis de jours facturables par contrat simple. Le soumissionnaire doit utiliser la même série de cinq contrats pour démontrer les jours facturables associés aux 14 catégories. Seuls les cinq premiers contrats évoqués seront pris en considération.</p> <p>Le soumissionnaire doit remplir et produire les appendices A et B du document joint B.</p>	<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>CATÉGORIE DE RESSOURCE</th> <th>NOMBRE MINIMAL REQUIS DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE</th> <th>Respecté O/N</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Architecte d'applications et de logiciels</td> <td>44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Analyste fonctionnel PRO</td> <td>1122</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Analyste de systèmes PRO (niveau 2)</td> <td>242</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Analyste technique PRO</td> <td>924</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Spécialiste en conversion de données (niveau 2)</td> <td>66</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6</td> <td>Administrateur de base de données</td> <td>44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>Modélisateur de données et en GI</td> <td>132</td> <td></td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>Architecte de technologie</td> <td>154</td> <td></td> </tr> <tr> <td>9</td> <td>Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours</td> <td>44</td> <td></td> </tr> <tr> <td>10</td> <td>Conseiller en gestion du changement (niveau 3)</td> <td>22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>Coordonnateur de projet (niveau 2)</td> <td>22</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>Gestionnaire de projet (niveau 2)</td> <td>198</td> <td></td> </tr> <tr> <td>13</td> <td>Conseiller/analyste en assurance de la qualité (niveau 2)</td> <td>88</td> <td></td> </tr> <tr> <td>14</td> <td>Spécialiste en gestion du risque (niveau 2)</td> <td>88</td> <td></td> </tr> </tbody> </table>	N°	CATÉGORIE DE RESSOURCE	NOMBRE MINIMAL REQUIS DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE	Respecté O/N	1	Architecte d'applications et de logiciels	44		2	Analyste fonctionnel PRO	1122		3	Analyste de systèmes PRO (niveau 2)	242		4	Analyste technique PRO	924		5	Spécialiste en conversion de données (niveau 2)	66		6	Administrateur de base de données	44		7	Modélisateur de données et en GI	132		8	Architecte de technologie	154		9	Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	44		10	Conseiller en gestion du changement (niveau 3)	22		11	Coordonnateur de projet (niveau 2)	22		12	Gestionnaire de projet (niveau 2)	198		13	Conseiller/analyste en assurance de la qualité (niveau 2)	88		14	Spécialiste en gestion du risque (niveau 2)	88		<p>Le soumissionnaire doit démontrer, pour chaque catégorie, qu'au moins 50 % des tâches sont achevées, comme l'indique la section 4 (Tâches) de l'Annexe A (Enoncé des travaux).</p>
N°	CATÉGORIE DE RESSOURCE	NOMBRE MINIMAL REQUIS DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE	Respecté O/N																																																												
1	Architecte d'applications et de logiciels	44																																																													
2	Analyste fonctionnel PRO	1122																																																													
3	Analyste de systèmes PRO (niveau 2)	242																																																													
4	Analyste technique PRO	924																																																													
5	Spécialiste en conversion de données (niveau 2)	66																																																													
6	Administrateur de base de données	44																																																													
7	Modélisateur de données et en GI	132																																																													
8	Architecte de technologie	154																																																													
9	Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	44																																																													
10	Conseiller en gestion du changement (niveau 3)	22																																																													
11	Coordonnateur de projet (niveau 2)	22																																																													
12	Gestionnaire de projet (niveau 2)	198																																																													
13	Conseiller/analyste en assurance de la qualité (niveau 2)	88																																																													
14	Spécialiste en gestion du risque (niveau 2)	88																																																													

## 1.2 EXIGENCES COTÉES DE L'ORGANISATION

Exigences cotées		Points max.	Réponse du soumissionnaire																																																																																									
		Ligne directrice de l'évaluation	Renvoi au n° de référence de contrat																																																																																									
C1	Le soumissionnaire doit démontrer son nombre de jours d'expérience facturables en sus du nombre minimal de jours facturables par catégorie, conformément au critère O2.	100	Le « nombre total de jours facturables » déclaré par le soumissionnaire en réponse au critère O2 servira à l'évaluation de ce critère.																																																																																									
<b>EXEMPLE DE SCÉNARIO D'ÉVALUATION</b>																																																																																												
<table border="1"> <thead> <tr> <th colspan="5">JOURS FACTURABLES</th> </tr> <tr> <th>CATÉGORIE DE RESSOURCE</th> <th>(A)</th> <th>(B)</th> <th>(C)</th> <th>(D)</th> </tr> <tr> <th>TOTAL DU SOUMISSOIR</th> <th>MINIMUM DE JOURS FACTURABLES INDICUE AU CRITÈRE O2</th> <th>JOURS FACTURABLES EN SUS DU MINIMUM INDICUE AU CRITÈRE O2</th> <th>% D'AUGMENTATION JUSQU'À 100 (arrondi à deux décimales près)</th> <th><math>(D)=(C)/(B)^{*}10^0</math></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Architecte d'applications et de logiciels</td> <td>160</td> <td>44</td> <td>116</td> <td>100,00</td> </tr> <tr> <td>Analyste fonctionnel PRO</td> <td>1600</td> <td>1122</td> <td>478</td> <td>43,60</td> </tr> <tr> <td>Analyste de systèmes PRO (niveau 2)</td> <td>400</td> <td>242</td> <td>158</td> <td>65,29</td> </tr> <tr> <td>Analyste technique PRO</td> <td>1100</td> <td>924</td> <td>176</td> <td>19,05</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en conversion de données (niveau 2)</td> <td>100</td> <td>66</td> <td>34</td> <td>51,52</td> </tr> <tr> <td>Administrateur de base de données</td> <td>100</td> <td>44</td> <td>56</td> <td>100,00</td> </tr> <tr> <td>Modélisateur de données et en GI</td> <td>300</td> <td>132</td> <td>168</td> <td>100,00</td> </tr> <tr> <td>Architecte de technologie</td> <td>240</td> <td>154</td> <td>86</td> <td>55,84</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours</td> <td>360</td> <td>44</td> <td>316</td> <td>100,00</td> </tr> <tr> <td>Conseiller en gestion du changement (niveau 3)</td> <td>60</td> <td>22</td> <td>38</td> <td>100,00</td> </tr> <tr> <td>Coordonnateur de projet (niveau 2)</td> <td>240</td> <td>22</td> <td>218</td> <td>100,00</td> </tr> <tr> <td>Gestionnaire de projet (niveau 2)</td> <td>240</td> <td>198</td> <td>42</td> <td>21,21</td> </tr> <tr> <td>Conseiller/analyste en assurance de la qualité (niveau 2)</td> <td>120</td> <td>88</td> <td>32</td> <td>36,36</td> </tr> <tr> <td>Spécialiste en gestion du risque (niveau 2)</td> <td>120</td> <td>88</td> <td>32</td> <td>36,36</td> </tr> <tr> <td><b>NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 14 CATÉGORIES / 14</b></td><td></td><td></td><td><b>66,37</b></td></tr> </tbody> </table>				JOURS FACTURABLES					CATÉGORIE DE RESSOURCE	(A)	(B)	(C)	(D)	TOTAL DU SOUMISSOIR	MINIMUM DE JOURS FACTURABLES INDICUE AU CRITÈRE O2	JOURS FACTURABLES EN SUS DU MINIMUM INDICUE AU CRITÈRE O2	% D'AUGMENTATION JUSQU'À 100 (arrondi à deux décimales près)	$(D)=(C)/(B)^{*}10^0$	Architecte d'applications et de logiciels	160	44	116	100,00	Analyste fonctionnel PRO	1600	1122	478	43,60	Analyste de systèmes PRO (niveau 2)	400	242	158	65,29	Analyste technique PRO	1100	924	176	19,05	Spécialiste en conversion de données (niveau 2)	100	66	34	51,52	Administrateur de base de données	100	44	56	100,00	Modélisateur de données et en GI	300	132	168	100,00	Architecte de technologie	240	154	86	55,84	Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	360	44	316	100,00	Conseiller en gestion du changement (niveau 3)	60	22	38	100,00	Coordonnateur de projet (niveau 2)	240	22	218	100,00	Gestionnaire de projet (niveau 2)	240	198	42	21,21	Conseiller/analyste en assurance de la qualité (niveau 2)	120	88	32	36,36	Spécialiste en gestion du risque (niveau 2)	120	88	32	36,36	<b>NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 14 CATÉGORIES / 14</b>			<b>66,37</b>
JOURS FACTURABLES																																																																																												
CATÉGORIE DE RESSOURCE	(A)	(B)	(C)	(D)																																																																																								
TOTAL DU SOUMISSOIR	MINIMUM DE JOURS FACTURABLES INDICUE AU CRITÈRE O2	JOURS FACTURABLES EN SUS DU MINIMUM INDICUE AU CRITÈRE O2	% D'AUGMENTATION JUSQU'À 100 (arrondi à deux décimales près)	$(D)=(C)/(B)^{*}10^0$																																																																																								
Architecte d'applications et de logiciels	160	44	116	100,00																																																																																								
Analyste fonctionnel PRO	1600	1122	478	43,60																																																																																								
Analyste de systèmes PRO (niveau 2)	400	242	158	65,29																																																																																								
Analyste technique PRO	1100	924	176	19,05																																																																																								
Spécialiste en conversion de données (niveau 2)	100	66	34	51,52																																																																																								
Administrateur de base de données	100	44	56	100,00																																																																																								
Modélisateur de données et en GI	300	132	168	100,00																																																																																								
Architecte de technologie	240	154	86	55,84																																																																																								
Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours	360	44	316	100,00																																																																																								
Conseiller en gestion du changement (niveau 3)	60	22	38	100,00																																																																																								
Coordonnateur de projet (niveau 2)	240	22	218	100,00																																																																																								
Gestionnaire de projet (niveau 2)	240	198	42	21,21																																																																																								
Conseiller/analyste en assurance de la qualité (niveau 2)	120	88	32	36,36																																																																																								
Spécialiste en gestion du risque (niveau 2)	120	88	32	36,36																																																																																								
<b>NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 14 CATÉGORIES / 14</b>			<b>66,37</b>																																																																																									

	Exigences cotées	Points max.	Réponse du soumissionnaire	
			Ligne directrice de l'évaluation	Renvoi au n° de référence de contrat
C2	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services professionnels en informatique liés à un <b>système de gestion de l'information*</b>, pour la <b>Planification des ressources organisationnelles (PRO)</b>, au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Définition : Le système de gestion de l'information facilite le stockage, l'organisation et l'extraction des données.</p> <p>Pour chaque référence de contrat, le soumissionnaire doit fournir la date d'attribution de contrat et le numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat.</p>	20	Le soumissionnaire recevra quatre (4) points pour chaque référence de contrat satisfaisante, jusqu'à concurrence de cinq (5) références de contrat	
C3	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services professionnels en informatique liés à un <b>système de gestion des ressources humaines*</b>, pour la <b>Planification des ressources organisationnelles (PRO)</b>, au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Définition : Le système de gestion des ressources humaines sert à enregistrer, à administrer et à gérer la paie, les avantages sociaux, le recrutement et le rendement des ressources humaines, et à produire des rapports.</p> <p>Pour chaque référence de contrat, le soumissionnaire doit fournir la date d'attribution de contrat et le numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat.</p>	20	Le soumissionnaire recevra quatre (4) points pour chaque référence de contrat satisfaisante, jusqu'à concurrence de cinq (5) références de contrat	
C4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services professionnels en informatique liés à un <b>système de gestion financière*</b>, pour la <b>Planification des ressources organisationnelles (PRO)</b>, au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Définition : Le système de gestion financière sert à enregistrer, à administrer et à gérer les budgets, les comptes débiteurs et les comptes créditeurs, et à produire des rapports.</p> <p>Pour chaque référence de contrat, le soumissionnaire doit fournir la date d'attribution de contrat et le numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat.</p>	20	Le soumissionnaire recevra quatre (4) points pour chaque référence de contrat satisfaisante, jusqu'à concurrence de cinq (5) références de contrat	
C5	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services professionnels en informatique liés à un <b>système de gestion de projet*</b>, pour la <b>Planification des ressources organisationnelles (PRO)</b>, au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Définition : Le système de gestion de projet permet l'organisation cohérente des données dont une organisation a besoin pour mener à bien ses projets.</p> <p>Pour chaque référence de contrat, le soumissionnaire doit fournir la date d'attribution de contrat et le numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat.</p>	20	Le soumissionnaire recevra quatre (4) points pour chaque référence de contrat satisfaisante, jusqu'à concurrence de cinq (5) références de contrat	

Exigences cotées		Points max.	Réponse du soumissionnaire
		Ligne directrice de l'évaluation	Renvoi au n° de référence de contrat
<b>C6</b>	<p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services professionnels en informatique liés à un <b>système de gestion du matériel*</b>, pour la <b>Planification des ressources organisationnelles (PRO)</b>, au cours des cinq (5) dernières années.</p> <p>Définition : Le système de gestion du matériel servira à enrégistrer, à administrer et à gérer la flotte et l'inventaire, et à produire des rapports.</p> <p>Pour chaque référence de contrat, le soumissionnaire doit fournir la date d'attribution de contrat et le numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat.</p>	20	Le soumissionnaire recevra quatre (4) points pour chaque référence de contrat satisfaisante, jusqu'à concurrence de cinq (5) références de contrat
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS</b>		200	
<b>MINIMUM DE POINTS REQUIS</b>		120	
<b>POINTS OBTENUS</b>			
<b>POUR ÊTRE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT OBTENIR AU MOINS 120 POINTS</b>			

**2.0 VOLLET 2 – SERVICES DE DÉVELOPPEMENT, DE SOUTIEN ET D'ENTRETIEN DE MS DYNAMICS-SHAREPOINT**

**2.1 EXIGENCES OBLIGATOIRES DE L'ORGANISATION**

Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire	
		Respecté O/N	Expérience démontrée (insérer les renseignements)
O1	<p>Le soumissionnaire doit avoir obtenu au moins trois (3) contrats de services professionnels* en informatique, dont deux (2) auprès d'un client gouvernemental**.</p> <p>Pour être recevable, chacun de ces contrats doit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1. avoir été accordé au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de la demande de propositions, et</li><li>2. être d'une valeur minimale de cinq (5) millions de dollars.</li></ol> <p>Pour chaque contrat, le soumissionnaire doit :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>(1) présenter une lettre de ses clients (où paraît une date d'attribution de contrat et un numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat) indiquant que le soumissionnaire fournit ou a fourni de tels services sous un contrat ayant une valeur minimale de cinq (5) millions de dollars;</li><li>(2) fournir le nom, le numéro de téléphone et, si elle est disponible, l'adresse de courriel d'une personne-ressource du client qui a reçu chaque facture présentée conformément au paragraphe 1 ci-dessus, afin que le gouvernement du Canada puisse vérifier tout renseignement fourni par le soumissionnaire.</li></ol> <p>Les définitions suivantes s'appliquent à l'évaluation des soumissions :</p> <p>*Les services professionnels en informatique sont fournis par le soumissionnaire à l'appui d'un projet ou contrat de technologie de l'information ou de gestion de l'information.</p> <p>**Un client gouvernemental peut s'agir d'un ministère ou organisme fédéral ou provincial, d'une administration municipale ou d'une société d'État.</p>		

Critère	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire																									
		Respecté O/N	Expérience démontrée (insérer les renseignements)																								
02	<p>Le soumissionnaire doit démontrer une expérience contractuelle de services dans TOUTES les catégories de ressource suivantes, ou dans des catégories de ressource similaires, pendant le nombre minimal requis de jours facturables par catégorie, au cours des cinq (5) années précédant la date de clôture de la demande de propositions. Pour chaque catégorie de ressource, le soumissionnaire doit démontrer le nombre minimal requis de jours facturables par contrat simple. Le soumissionnaire doit utiliser la même série de cinq contrats pour démontrer les jours facturables associés aux cinq (5) catégories. Seuls les cinq premiers contrats évoqués seront pris en considération.</p> <p>Le soumissionnaire doit remplir et produire les appendices C et D du document joint B.</p>		<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>CATÉGORIE DE RESSOURCE</th> <th>NOMBRE MINIMAL REQUIS DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE</th> <th>Respecté O/N</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Architecte d'applications et de logiciels</td> <td>132</td> <td></td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Analyste fonctionnel PG1</td> <td>110</td> <td></td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Analyste de systèmes PG1 (niveau 3)</td> <td>132</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Analyste technique PG1</td> <td>110</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Spécialiste en conversion de données</td> <td>110</td> <td></td> </tr> </tbody> </table> <p>Le soumissionnaire doit démontrer, pour chaque catégorie, qu'au moins 50 % des tâches sont achevées, comme l'indique la section 4 (Tâches) de l'Annexe A (Énoncé des travaux).</p>	N°	CATÉGORIE DE RESSOURCE	NOMBRE MINIMAL REQUIS DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE	Respecté O/N	1	Architecte d'applications et de logiciels	132		2	Analyste fonctionnel PG1	110		3	Analyste de systèmes PG1 (niveau 3)	132		4	Analyste technique PG1	110		5	Spécialiste en conversion de données	110	
N°	CATÉGORIE DE RESSOURCE	NOMBRE MINIMAL REQUIS DE JOURS FACTURABLES PAR CATÉGORIE	Respecté O/N																								
1	Architecte d'applications et de logiciels	132																									
2	Analyste fonctionnel PG1	110																									
3	Analyste de systèmes PG1 (niveau 3)	132																									
4	Analyste technique PG1	110																									
5	Spécialiste en conversion de données	110																									

## 2.2 EXIGENCES COTÉES DE L'ORGANISATION

		Exigences cotées	Points max.	Réponse du soumissionnaire
			Ligne directrice de l'évaluation	Renvoi au n° de référence de contrat
C1	Le soumissionnaire doit démontrer son nombre de jours d'expérience facturables en sus du minimum de jours facturables par catégorie, selon le critère O2.		100	<p>Le « nombre total de jours facturables » déclaré par le soumissionnaire en réponse au critère O2 servira à l'évaluation de ce critère.</p> <p>Des points sont attribués au soumissionnaire, comme l'illustre l'exemple de scénario d'évaluation qui figure à gauche.</p> <p>Dans cet exemple, le soumissionnaire obtiendrait 80,30 points sur une possibilité de 100 points.</p>
<b>EXEMPLE DE SCÉNARIO D'ÉVALUATION</b>				
<b>JOURS FACTURABLES</b>				
	(A)	(B)	(C)	(D)
	MINIMUM TOTAL DU SOUmis SIONNAI RE	JOURS FACTURAB LES INDIQ UE AU CRITÈRE O2	JOURS FACTURAB LES EN SUS DU MINIMUM INDIQ UE AU CRITÈRE O2	% D'AUGMENTATI ON JUSQU'À 100 (arrondi à deux décimales près)
	App A /D.J. B		(C)=(A)-(B)	(D)=(C)/(B)*100
Architecte d'applications et de logiciels		230	132	98
Analyste fonctionnel PGI		180	110	70
Analyste de systèmes PGI (niveau 3)		240	132	108
Analyste technique PGI		200	110	90
Spécialiste en conversion de données		220	110	110
<b>NOTE DU SOUMISSIONNAIRE = SOMME DE (D) POUR LES 5 CATÉGORIES / 5</b>			<b>80,30</b>	

Exigences cotées	Points max.	Réponse du soumissionnaire	
		Ligne directrice de l'évaluation	Renvoi au n° de référence de contrat
<b>C2</b> Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services professionnels en informatique liés à un <b>système de gestion des relations avec les clients</b> * Microsoft Dynamics au cours des cinq (5) dernières années.  Définition : Le système de gestion des relations avec les clients (GRC) sert à gérer les interactions entre une entreprise et ses clients actuels et potentiels. Il fait souvent appel à la technologie pour organiser, automatiser et synchroniser les ventes, la commercialisation, le service à la clientèle et le soutien technique.  Pour chaque référence de contrat, le soumissionnaire doit fournir la date d'attribution de contrat et le numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat.	20	Le soumissionnaire recevra quatre (4) points pour chaque référence de contrat satisfaisante, jusqu'à concurrence de cinq (5) références de contrat	
<b>C3</b> Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation de services professionnels en informatique liés à des <b>systèmes de gestion des relations avec les clients</b> * Sharepoint au cours des cinq (5) dernières années.  Définition : Le système de gestion des relations avec les clients (GRC) sert à gérer les interactions entre une entreprise et ses clients actuels et potentiels. Il fait souvent appel à la technologie pour organiser, automatiser et synchroniser les ventes, la commercialisation, le service à la clientèle et le soutien technique.  Pour chaque référence de contrat, le soumissionnaire doit fournir la date d'attribution de contrat et le numéro de série de contrat ou un autre identificateur unique de contrat.	20	Le soumissionnaire recevra quatre (4) points pour chaque référence de contrat satisfaisante, jusqu'à concurrence de cinq (5) références de contrat	
<b>NOMBRE MAXIMAL DE POINTS</b>	140		
<b>MINIMUM DE POINTS REQUIS</b>	84		
<b>POINTS OBTENUS</b>			
<b>POUR ÊTRE RECEVABLE, LE SOUMISSIONNAIRE DOIT OBTENIR AU MOINS 84 POINTS</b>			

**APPENDICE A DU DOCUMENT JOINT B – VOLET 1**

**TABLEAU DE RÉPONSE POUR LES JOURS FACTURABLES DE LA DP**

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

En fournissant une réponse, le soumissionnaire certifie que les jours facturables déclarés s'inscrivent dans la période de facturation indiquée pour **TOUTES** les catégories de ressource énumérées.

<b>CATÉGORIE DE RESSOURCE</b>	<b>NOMBRE DE JOURS FACTURABLES</b>			
	Renvoi au n° de référence de contrat _____	Renvoi au n° de référence de contrat _____	Renvoi au n° de référence de contrat _____	Renvoi au n° de référence de contrat _____
Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>	Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>	Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>	Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>	Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>
Architecte d'applications et de logiciels				
Analyste fonctionnel PG1				
Analyste de systèmes PG1 (niveau 2)				
Analyste technique PG1				
Spécialiste en conversion de données (niveau 2)				
Administrateur de base de données				
Modélisateur de données et en GI				
Architecte de technologie				
Spécialiste en continuité des opérations/plan de secours				

CATÉGORIE DE RESSOURCE	NOMBRE DE JOURS FACTURABLES			
	Renvoi au n° de référence de contrat _____			
Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>	Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>	Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>	Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>	Période de facturation : de <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u> à <u>/</u> / <u>/</u> <u>(jj/mm/aa)</u>
Conseiller en gestion du changement (niveau 3)				
Coordonnateur de projet (niveau 2)				
Gestionnaire de projet (niveau 2)				
Conseiller/analyste en assurance de la qualité (niveau 2)				
Spécialiste en gestion du risque (niveau 2)				

## APPENDICE B DU DOCUMENT JOINT B – VOLET 1

### **FORMULAIRE DE RÉPONSE À LA DP POUR LA RÉFÉRENCE AU CONTRAT**

Pour satisfaire au point 1.1 de l'O2 qui figure au document joint B, le soumissionnaire doit avoir démontré son expérience contractuelle de prestation de services dans toutes les catégories de ressource ou dans des catégories de ressource similaires, pour le nombre minimal requis de jours facturables par catégorie, au cours des cinq (5) dernières années. Pour chaque catégorie de ressource, les services doivent avoir été dispensés à l'intérieur d'un contrat seulement. Toutes les ressources doivent avoir achevé au moins 50 % des tâches décrites à la section 4 (Tâches) de l'Annexe A (Énoncé des travaux), dans la catégorie à laquelle elles sont rattachées.

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ N° de contrat du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

#### **SECTION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT**

Client gouvernemental (oui/non)	
Nom de l'organisme client	
Nom de la personne-ressource du client	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

#### **SECTION 2 : INFORMATION SUR LE CONTRAT**

Valeur du contrat	
Date d'attribution	
Date d'expiration	

Description de l'exigence :

<b>SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES RESSOURCES</b>	
Catégorie de personnel et niveau	Tâches réalisées dans le cadre du contrat avec renvoi à chaque tâche connexe particulière figurant à l'énoncé des travaux.

**APPENDICE C DU DOCUMENT JOINT B – VOLET 2**

**TABLEAU DE RÉPONSE POUR LES JOURS FACTURABLES DE LA DP**

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

En fournissant une réponse, le soumissionnaire certifie que les jours facturables déclarés s'inscrivent dans la période de facturation indiquée pour **TOUTES** les catégories de ressource énumérées.

<b>CATÉGORIE DE RESSOURCE</b>	<b>NOMBRE DE JOURS FACTURABLES</b>			
	Renvoi au n° de référence de contrat			
Période de facturation : de <u>/ /</u> à <u>/ /</u> (jj/mm/aa)	Période de facturation : de <u>/ /</u> à <u>/ /</u> (jj/mm/aa)	Période de facturation : de <u>/ /</u> à <u>/ /</u> (jj/mm/aa)	Période de facturation : de <u>/ /</u> à <u>/ /</u> (jj/mm/aa)	Période de facturation : de <u>/ /</u> à <u>/ /</u> (jj/mm/aa)
Architecte d'applications et de logiciels				
Analyste fonctionnel PGI				
Analyste de systèmes PGI (niveau 3)				
Analyste technique PGI				
Spécialiste en conversion de données				

## APPENDICE D DU DOCUMENT JOINT B – VOLET 2

### **FORMULAIRE DE RÉPONSE À LA DP POUR LA RÉFÉRENCE AU CONTRAT**

Pour satisfaire au point 2.1 de l’O2 qui figure au document joint B, le soumissionnaire doit avoir démontré son expérience contractuelle de prestation de services dans toutes les catégories de ressource ou dans des catégories de ressource similaires, pour le nombre minimal requis de jours facturables par catégorie, au cours des cinq (5) dernières années. Pour chaque catégorie de ressource, les services doivent avoir été dispensés à l’intérieur d’un contrat seulement. Toutes les ressources doivent avoir achevé au moins 50 % des tâches décrites à la section 4 (Tâches) de l’Annexe A (Énoncé des travaux), dans la catégorie à laquelle elles sont rattachées.

Nom du soumissionnaire : \_\_\_\_\_ N° de contrat du soumissionnaire : \_\_\_\_\_

#### **SECTION 1 : INFORMATION SUR LE CLIENT**

Client gouvernemental (oui/non)	
Nom de l’organisme client	
Nom de la personne-ressource du client	
Adresse	
Téléphone	
Télécopieur	
Courriel	

#### **SECTION 2 : INFORMATION SUR LE CONTRAT**

Valeur du contrat	
Date d’attribution	
Date d’expiration	

Description de l’exigence :

<b>SECTION 3 : RENSEIGNEMENTS SUR LES RESSOURCES</b>	
Catégorie de personnel et niveau	Tâches réalisées dans le cadre du contrat avec renvoi à chaque tâche connexe particulière figurant à l'énoncé des travaux.